

Date publication : 26 février 2025

N° 2025-015

**ARRÊTÉ**  
**COMPLÉTANT L'ORGANISATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL**  
**D'ACCÈS AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
**SESSION 2025**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2007-113 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 24 du décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2023-927 du 7 octobre 2023 relatif à l'avancement de grade dans les cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale et le corps des chefs de service de police municipale de Paris et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale ;

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 28 novembre 2023 décidant l'organisation en 2025 de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu l'arrêté n° 2024-057 du 27 septembre 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

Vu l'arrêté n° 2025-010 complétant l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et fixant liste des candidats admis à concourir;

Vu l'arrêté n° 2025-014 fixant mise à jour de la liste des personnes susceptibles d'être nommées membres des jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

## ARRETE :

### Article 1 : COMPOSITION DU JURY

La composition du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est la suivante :

#### ⇒ Deux élus :

✎ Madame PHELIPEAU Brigitte  
Adjointe au Maire  
CHANTONNAY  
**Présidente du jury**

✎ Monsieur MONVOISIN Joël  
Maire  
ANGLES  
**Suppléant de la Présidente en cas d'empêchement**

#### ⇒ Deux fonctionnaires territoriaux :

✎ Monsieur PARISOT Sébastien  
Attaché principal  
Directeur Général des Services  
LES LUCS SUR BOULOGNE

✎ Madame GUILLORY Linda  
Représentante de la Commission Administrative Paritaire - catégorie C  
Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe  
CHALLANS

⇒ **Deux personnes qualifiées :**

☞ Monsieur FARCY Sylvain  
Attaché  
Directeur Général des Services  
Commune de SAINT GILLES CROIX DE VIE

☞ Madame GABORIAU Karine  
Attaché principal  
Directrice Générale des Services  
VENANSAULT

**Article 2 : RÉUNIONS DU JURY**

Le jury se réunira à la Maison des Communes les :

- ☞ **mardi 6 mai 2025** pour l'arrêt de la liste d'admissibilité,
- ☞ **vendredi 13 juin 2025** à la suite des épreuves orales pour arrêter la liste d'admission.

**Article 3 : EXÉCUTION**

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

**Article 4 : INFORMATIONS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à La Roche-sur-Yon,

**LE PRÉSIDENT,**

**Eric HERVOUET**